



CONSEIL DE LA MRC du Fjord-du-Saguenay

Résumé

Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay
du 14 avril 2026 qui s'est tenue à Saint-Honoré

Planification du territoire

Aménagement et urbanisme

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay, ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire :
 - Municipalité de Saint-David-de-Falardeau – Approbation des règlements 570 à 580;
 - Ville de Saint-Honoré – Approbation du règlement 999.
- Le conseil de la MRC autorise la création de la commission chargée de l'Assemblée publique requise par la modification du schéma d'aménagement et de développement en vertu du projet de règlement numéro 25-508 de la MRC.
- Le conseil de la MRC procède à la nomination des producteurs agricoles suivants à titre de membres du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC du Fjord-du-Saguenay, dans la catégorie « producteurs agricoles »:
 - Monsieur Luc Gagnon, producteur agricole - Saint-Honoré;
 - Monsieur Stéphane Maltais, producteur agricole - Saint-Fulgence;
 - Monsieur Denis Simard, producteur agricole - Petit-Saguenay;
 - Madame Michelle Tremblay, productrice agricole - Saint-Honoré.
- La MRC adopte le rapport annuel 2025 comprenant le nombre de résidences construites en zone agricole et les informations pertinentes relatives au suivi d'une entente intervenue et en respect des conditions assujetties à une décision de la CPTAQ.

Foresterie

- La MRC convient d'utiliser et de répartir les sommes détenues pour la troisième et dernière année du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour des activités prévues au volet B de l'entente liée à la gestion du PADF, soit la réalisation d'activité d'aménagement forestier sur les territoires résiduels sous entente de délégation de gestion.

Territoires non organisés

- Le conseil autorise le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay à signer avec Hydro-Québec, une entente de contribution financière visant à financer l'entretien hivernal de la route R0200 pour les années 2026, 2027 et 2028.
- La MRC nomme madame Charlène Desbiens, technicienne à la gestion du territoire public, à titre de fonctionnaire désignée afin d'appliquer les différentes dispositions des règlements d'urbanisme de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- Le conseil de la MRC appuie la demande de fermeture de chemin multiusages d'Arbec Bois d'œuvre inc. située dans le secteur du Lac à Paul, sur le territoire non organisé (TNO) Mont-Valin.
- Le conseil de la MRC est favorable au projet de fermeture du chemin du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit.
- Le conseil de la MRC procède à la nomination des personnes suivantes pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme des territoires non organisés (CCU) de la MRC du Fjord-du-Saguenay, soit :
 - Monsieur Maxime Dufour, représentant du regroupement régional des gestionnaires de zecs;
 - Monsieur Alexandre Mathieu, représentant de la zec Martin-Valin;
 - Il reste un siège à pourvoir.
- La MRC octroie un contrat à l'entreprise Location Sauvageau inc. pour la location de trois (3) camionnettes et d'un (1) camion cube pour une période s'échelonnant de mai 2026 à décembre 2026, au montant estimé à 56 000 \$ taxes nettes.

Développement du territoire

Développement territorial et des collectivités

- Le conseil de la MRC autorise la création d'un comité régional de maximisation des retombées économiques pour les projets éoliens : le Comité Synergie Éolien, copiloté par la MRC du Fjord-du-Saguenay et la MRC Domaine-du-Roy.
- La MRC convient d'une entente ayant pour objet d'établir les modalités relatives à la fourniture de services par la MRC du Fjord-du-Saguenay à la MRC du Domaine-du-Roy en matière de coordination et mise en œuvre des travaux en lien avec le comité de maximisation des retombées socioéconomiques régionales de la filière éolienne créé.
- Le conseil de la MRC octroi à l'organisme Nergica le contrat pour l'organisation d'une mission économique en Gaspésie, pour un montant de 85 600 \$ avant taxes (98 418,60 \$ taxes incluses).

- Le conseil de la MRC octroi à l'entreprise Exact Air le contrat de nolisement de deux (2) avions, pour un montant total de 28 813,90 \$, taxes incluses, pour la mission économique en Gaspésie.
- Le conseil de la MRC mandate la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh de Mashteuiatsh pour un montant approximatif de 40 000 \$ avant taxes pour accompagner la MRC du Fjord-du-Saguenay dans la réalisation d'une analyse financière du projet solaire Martel en vue de conclure une entente de participation financière.
- Le conseil de la MRC autorise l'investissement d'une somme maximale de 65 056 \$ provenant du Fonds régions ruralité (FRR), Volet - Développement territorial, à l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean 2026-2029.

Services aux entreprises

- La MRC autorise la radiation des créances des entreprises suivantes, pour les types de prêts et les montants correspondants :

Entreprise	Type de prêt	Montant
La Fine Rebelle	FLI	46 186,96 \$
La Fine Rebelle	FLS	46 441,80 \$
Restaurant le Snack	PAUPME	4 917,53 \$
Ferme l'Air de Bœufs	PAUPME	9 115,43 \$

- Le conseil de la MRC autorise l'annulation des obligations communautaires (Série E et F) qui auraient pu être émises par les Amis du Mont-Édouard.

Développement touristique

- Le conseil de la MRC adopte la mise à jour du cadre de gestion sur l'entente Signature Innovation comme recommandé par le comité directeur.
- Le conseil de la MRC adopte le rapport d'utilisation des sommes liées à l'entente Signature Innovation.
- Le conseil de la MRC désigne la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay, à titre de personne autorisée à présenter quatre (4) demandes d'utilisation du territoire public au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, afin d'y installer des structures d'affichage touristique, à l'image « Saguenay Fjord ».
- Véloroute Saguenay le Fjord : la MRC effectue les demandes officielles suivantes au ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) :

1. Analyser le tracé de la Véloroute du Fjord du Saguenay afin d'émettre un avis quant à sa conformité aux critères applicables à l'accréditation « Route verte »;
 2. Identifier les enjeux, conditions, correctifs et exigences auxquels les parties prenantes devront répondre afin d'obtenir formellement l'accréditation « Route verte » pour l'ensemble du tracé de la Véloroute du Fjord du Saguenay;
 3. Proposer, pour les sections situées dans son emprise, un plan de mise à niveau de ses infrastructures comprenant notamment les interventions requises, les priorités d'intervention, un échéancier indicatif ainsi que les modalités de contribution du ministère.
- Le conseil de la MRC demande à Promotion Saguenay de coordonner la démarche visant la définition et la rédaction d'une structure de gouvernance opérationnelle pour la Véloroute du Fjord du Saguenay.

Gestion des services municipaux et des infrastructures

Évaluation

- La directrice générale dépose un tableau sur l'avancement des travaux du service de l'évaluation en mise à jour du 19 février 2026 au 23 mars 2026, détaillant pour chacune des municipalités les mutations à faire et les permis de construction à inspecter.
- La MRC adhère à l'Entente concernant le portail commun de données ouvertes conclue entre le gouvernement et les villes de Gatineau, Laval, Montréal, Québec et Sherbrooke.

Environnement

- La MRC autorise le paiement des factures soumises par Mageco LGM relativement aux modifications apportées au plan d'ingénierie de l'écocentre situé dans la municipalité de Saint-Ambroise, pour un montant de 11 938,43 \$ taxes incluses.
- La MRC facture les municipalités de Bégin, Saint-Ambroise et Saint-Charles-de-Bourget pour leur part dans les coûts de construction de l'écocentre situé dans la municipalité de Saint-Ambroise.

Technologie de l'information

- Le conseil de la MRC octroi à 2627-6048 Québec inc., faisant également affaires sous le nom de Valmo Électrique, le mandat de relocalisation du serveur informatique au point de service de Saint-Félix-d'Otis, pour un montant total de 32 135,51 \$ taxes incluses.

Aides financières

- Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : le conseil de la MRC autorise le rapport final de la Municipalité de Larouche pour le projet « Relocalisation et aménagement des organismes et activités facilitant l'accessibilité aux aînés ».
- Les aides financières suivantes sont octroyées dans le cadre du volet *Projet local* de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, comme recommandé par le comité administratif lors de la réunion du 23 mars 2026 :

Organisme	Projet	Montant recommandé
L'Art Salé	Festival du Sasquatch 2026	6 698 \$
Maison des jeunes du Bas-Saguenay	Projet de réaménagement de la Maison des jeunes du Bas-Saguenay et de son parc extérieur	8 000 \$
Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget	Aménagement d'une salle multifonctionnelle	20 800 \$
Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord	Mobilisation 2026 (agente de développement)	25 000 \$
Société de Gestion V.V.F. St-Étienne (Village-Vacances Petit-Saguenay)	Stabilisation de l'approvisionnement en eau potable	25 000 \$
	Total	85 498 \$

- Le conseil de la MRC adopte les modifications proposées à la politique de dons et commandite de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- Le conseil de la MRC adopte le Fonds Péribonka - Projets locaux, comme recommandé par le conseil administratif de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- Le conseil de la MRC accorde une aide financière de 28 665 \$ à l'Association de chasse et pêche Martin-Pêcheur inc. pour la réalisation du projet « caractérisation et mise à jour du circuit de canot-camping de la zec » dans le cadre du Fonds Péribonka - TNO.
- La MRC adopte le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire modifié, comme recommandé par le conseil administratif de la MRC du Fjord-du-Saguenay et abroge toute politique antérieure liée à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

- La MRC confirme sa participation au projet de développement des offres de services visant à soutenir l'établissement durable des nouveaux arrivants, à titre de partenaire, et autorise Ville de Saguenay, à titre d'organisme porteur, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - Coopération et gouvernance municipale, sous-volet Coopération intermunicipale.
- Transport collectif : le conseil de la MRC autorise la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay à signer l'avenant à la convention d'aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable.
- Le conseil de la MRC accepte les projets déposés dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif - Volet II, du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, pour l'année 2024.
- Le conseil de la MRC accepte les recommandations du comité administratif concernant l'appel à projets 2026 dans le cadre du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire, telles que présentées.
- La MRC autorise la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC à signer l'Addenda numéro 1 à l'Entente d'aide financière visant l'entretien de la route forestière R0200 - hiver 2025-2026, lequel addenda prévoit que le montant maximal admissible en aide financière soit de 160 200 \$ au lieu de 110 200 \$.

Services administratifs

- La MRC octroi un mandat à la société Sylvain Simard architecte inc. pour la préparation des plans et devis d'architecture nécessaires aux travaux de réparation des infiltrations d'eau du bâtiment de son siège social.
- La MRC autorise la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC à signer l'Entente intermunicipale relative aux services de contrôle animalier sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay entre les municipalités de la MRC et la SPCA Saguenay.

/MoG